



COMITE DE DIRECTION

Réunion du vendredi 29 avril 2022
Au siège du District

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

.....
Président : M. GIROUD-GARAMPON

Présents : Mme BRAULT - MM. BOUAT – BOULORD – BUOSI - CICERON –COCHARD - HESNI –
ISSARTEL - MALLET – MAZZOLENI – MONIER -MONTMAYEUR - TRUWANT - SCELLIER - SOZET -
VACHETTA

Excusé(e)s : MM. BOURGEOIS –CHASSIGNEU – DA CUNHA VELOSO

Assistent : Mme BELOT – M. SABATINO
.....

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 25 mars 2022
2. Courriers et informations diverses
3. Délégation A.G. ligue
4. Retour sur la Finale Festival U13
5. Désignation lieu Finales de Coupe
6. Désignation lieu AG été
7. Présentation inauguration Espace M. Muffat-Joly
8. Questions diverses

Séance ouverte à 18H30

1- Approbation du PV du Comité de Direction du 25 mars 2022

Aucune observation, le PV du 25 mars est adopté à l'unanimité

2–Courriers et Informations Diverses

Courriers :

- Invitation de la ville de Sassenage à la commémoration du 77^{eme} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 : le **dimanche 8 mai** à 11h Esplanade de la mairie
Remerciements
- Invitation du club de St Georges de Commiers à sa soirée partenaires le **vendredi 13 mai** à 18h30
MM.Mallet - Montmayeur – Sozet représenteront le District.
- Invitation du club de Balmes nord-isère à sa soirée partenaires le **vendredi 13 mai** à 19h30
MM.Boulord -Vachetta – Ciceron – Giroud-Garampon représenteront le District.
- Invitation du club de Chatte à participer à la réception célébrant le centenaire du club le **samedi 28 mai** à 12h30
Mme Brault – MM. Issartel - Giroud-Garampon représenteront le District.
- Invitation du club de St Geoire en Valdaine à participer à la cérémonie officielle célébrant le centenaire du club le **25 juin 2022** à 18h à la salle polyvalente de St G. en Valdaine
MM.Boulord -Vachetta - Giroud-Garampon représenteront le District.
- Courrier de M. Bayle, Co Président groupement ACND en adéquation avec la décision du CD du 25 mars défavorable à la demande de groupement Bourbre – Pont de Beauvoisin.
- Courrier de M. Orhan Mete candidat à la formation des jeunes arbitres. Décision reportée au prochain Comité.
- Courrier de démission de M. Guirado Nathan de ses fonctions de désignateur et de membre de la commission des arbitres.
Remerciements pour services rendus.

Informations du Président

La Réunion du Comité du 3 juin avancée au 2 juin est de nouveau avancée au 30 mai à 18h30 en raison du **match France Serbie espoirs** qui aura lieu le 2 juin à Grenoble.

Le District est sollicité dans l'organisation de cet événement entre autres :

- Trouver des terrains d'entraînements
- Trouver un officier de liaison pour l'équipe de la Serbie et un officier de liaison pour le Délégué UEFA. L'annonce concernant ce recrutement est en ligne sur notre site et envoyé par mail aux clubs.

D'autres informations ou sollicitations nous parviendront ultérieurement.

Coupe de France : la date limite des inscriptions est fixée au 15 juin pour la coupe de France 2022 2023. Droit d'engagement fixé à 52€

Réunion de la commission régionale de suivi des compétitions (CRS) le 12 mai au District à 17h30 ,
17h30 CRS avec le Comité de direction.
18h30 sont convoqués tous les clubs évoluant en ligue et les éventuels clubs montants.

Décision du Comex :

Disposition exceptionnelle proposée aux Ligues et aux Districts pour la gestion de la fin de leurs championnats régionaux et départementaux.

Dans le souci d'anticiper la fin des championnats et l'application des principes garantissant l'équité du déroulement des dernières rencontres, le Comité Exécutif de la FFF lors de sa réunion du 21 avril 2022, a proposé aux Ligues et aux Districts d'appliquer la même disposition que celle qu'il a décidée pour les championnats nationaux, à savoir la suspension pour les 3 dernières journées de championnat de la possibilité de solliciter le report d'une rencontre sur un motif sanitaire.

Le Comité de Direction du District dans sa séance du 29 avril décide à l'unanimité d'appliquer cette disposition exceptionnelle pour les 3 dernières journées de championnats départementaux

L'équipe qui ne pourrait se présenter sur le terrain à la date prévue au calendrier aurait match perdu, la victoire revenant à l'équipe adverse.

Décision Conseil de Ligue du 9 avril 2022 concernant les sanctions disciplinaires:

Le Conseil de Ligue décide que les sanctions prévues aux articles 13.1 13.2 13.3 13.4 lorsque la victime est un officiel seront doublées

Les sanctions prévues à l'article 13.3 lorsque la victime est un joueur, entraîneur, éducateur, dirigeant, personnel médical, spectateur, seront doublées lorsque les faits sont commis par un joueur hors rencontre ou par un entraîneur, éducateur, dirigeant, personnel médical, pendant la rencontre ou hors rencontre

Que les sanctions prévues à l'article 13.4 lorsque la victime est un joueur, entraîneur, éducateur, dirigeant, personnel médical, spectateur, seront doublées lorsque les faits sont commis par un joueur pendant rencontre mais hors action de jeu ou hors rencontre ou par un un joueur, entraîneur, éducateur, dirigeant, personnel médical, pendant la rencontre ou hors rencontre

qu'un retrait de points sera systématiquement appliqué pour toutes les infractions visées ci-dessus, le quantum de ce retrait de points étant à déterminer par la commission régionale de discipline selon la gravité des faits.

Après l'intervention de plusieurs membres du Comité de direction débattant sur cette décision, il est voté à la majorité, la décision de ne pas l'appliquer au niveau District car il existe déjà un dispositif aggravant par le biais du bonus-malus; par ailleurs le barème de référence peut toujours être augmenté sur décision de la commission de discipline.

Retour du Conseil de Ligue par M. Vachetta :

Les points suivants ont été abordés :

- Journée des Bénévoles
- Doublement des sanctions
- Refonte des championnats surtout nationaux
- Problème des deux dernières journées par manque d'arbitres, les jours des rencontres sont donc modifiées.
- Championnat d'Europe Féminin, Si la France est retenue les stades de Lyon et Grenoble seront candidats.
- Nomination d'un instructeur
- Contrats d'objectifs
- Discussion sur le prix des carburants
- Relevé trésorerie non respecté par certains districts concernant le retrait de points

- Tola Vologe
- Bourbre. La ligue n'a pas pris position.

Retour sur la réunion de l'ANPDF par H. Giroud-Garampon qui s'est déroulée sur 3 jours à Nîmes.

Retour sur la réunion de Bureau de mardi 26 avril ayant pour objet l'ANS.

Le président avant de donner la parole à F.Ciceron demande aux membres du Comité de s'impliquer davantage dans ces actions à réaliser pour 2022.

Intervention de F.Ciceron :

3 actions maximum sont à réaliser ou à développer sur l'année civile 2022. Les demandes de subventions ne peuvent excéder 50% de la dépense totale.

Les actions doivent débuter avant le 31 décembre 2022 impérativement.

Une première a débuté ayant pour thématique la promotion de l'arbitrage, notre contrat civique faisant partie de son développement.

Un 2eme axe étant le foot à l'école dont Jérémy est en charge. Seulement cet axe est déjà proposé pour les subventions du conseil départemental.

Il est proposé d'autres axes parmi les pistes suivantes : médical ou foot santé.

Après un tour de table JM.Boulord propose le foot en marchant pour le foot santé, il a déjà 2 clubs intéressés. MM. Bouat et Monier s'associent à lui pour développer cet axe.

Le Dr Scellier propose pour l'axe médical l'intervention d'une diététicienne nutritionniste. Il sera épaulé de M. Mallet pour développer cette action.

3 - Délégation Délégué Ligue

Le Président rappelle que le formulaire pour candidater est à retourner au District et qu'à ce jour seules 3 candidatures sont arrivées !

4- Festival U13

Site ECHIROLLES le samedi 23 avril 2022 (Initialement prévue le 02 avril 2022)

Intervention de T. Truwant

Points positifs

Bonne initiative de J. HUGONNARD pour la création du groupe WhatsApp permettant les échanges entre organisateurs

Bonne organisation du service de restauration par le club d'Echirolles

Bon accueil et réactivité de Avellino Dos Santos qui gère hélas à lui seul tous les problèmes

Points à améliorer

Positionnement du stand district : (trop de passage, pas de vision d'ensemble)

Sonorisation plusieurs dysfonctionnement au cours de la journée

(Prévoir d'apporter systématiquement notre enceinte au cas où)

Gestion du corps arbitral : Désignation par nos soins du responsable car il est important que les 6 arbitres ainsi que le responsable restent jusqu'à la fin

Absence des référents club recevant (envisager deux personnes du DIF)

Plus de mobilisation des membres du district CD et commissions (Permettre des remplacements, étoffer les présents à la remise des récompenses, etc...)

Réfléchir au problème concernant la participation de tous les joueurs sur chaque rencontre (incident Eybens/GF 38) il faut que la règle soit établie en début de tournoi mais cela nécessite la vérification par un membre du DIF d'où le besoin d'être plus nombreux (réflexion à faire au niveau de la commission technique et des règlements)

Avoir en possession un jeu de clefs pour accéder aux endroits nécessaires

T.Truwant termine son compte rendu en remerciant de leur implication les personnes présentes.

Le compte rendu sportif pour les clubs + photos seront publiés prochainement.

5- Désignation Finales de Coupes

Candidatures arrivées des clubs de : Ent. Gresivaudan – Isle d'Abeau - Reventin – St G.Commiers –Voiron Moirans

Après en avoir délibéré il est voté à l'unanimité

- Pour les Finales de Coupes jeunes (garçons filles) **le samedi 11 juin**: **St Georges de Commiers**
- Pour les Finales de Coupes Seniors (garçons filles) **le dimanche 12 juin** : **Voiron Moirans**

Pour le foot entreprise il est rappelé que la finale à 11 a lieu le vendredi 13 et les 2 finales à 8 ont lieu le vendredi 20 mai toutes à Jarrie Champ.

6- Désignation lieu Assemblée Générale

Candidatures : Vallée Bleue – Dolomieu et Moirans

Le club de **Vallée Bleue** (à Bouvesse) est voté à la majorité.

Arbitrage :

Avant de passer au point 7, une intervention sur l'arbitrage est ajoutée à l'ordre du jour

J.Sabatino informe **des dates retenues pour la saison 2022-2023**

- Stage des arbitres : 10 septembre 2022 au TSF de Voiron

- Stage de Rattrapage des arbitres : 11 novembre 2022 au District
- Stage des arbitres auxiliaires : 17 au 24 septembre 2022 lieu à définir

Formation Initiale des Arbitres

- FIA : 01-08-15 octobre 2022 + FA 22 octobre
- FIA : 07-14-21 janvier 2023 + FA 28 janvier
- FIA : voir pour une 3eme Formation si possible

M.Vachetta souhaite qu'il y en ait trois ; les dates des deux premières seront probablement revues

Questionnaire maison de début saison : en ligne à partir du 15 juin 2022 à rendre au plus tard pour le 4/09/22

Pole Ligue : candidats retenus pour la saison 22-23

Dousson Thomas – Aksoy Emre – Yuksel Ferdinand

Candidature poste formateur Ligue 2022-2023 : Mete Orhan - en délibéré pour le prochain Comité.

Proposition d'arbitres pour les finales de coupes : décision reportée au prochain CD

Intervention du Président sur le fait que les désignateurs donnent très fréquemment satisfaction à tous les desiderata des arbitres. Il cite plusieurs exemples et rappelle que ce sont les désignateurs qui décident des matchs à arbitrer et non l'inverse.

7- Présentation de l'inauguration de l'espace Michel MUFFAT-JOLY le 3 juillet

T.Truwant présente l'organisation de la journée qui regroupera la remise des challenges jeunes et seniors ainsi que la remise des médailles .

Elle se déroulera sur la journée complète.

Un compte rendu de l'avancée de cette organisation sera communiqué régulièrement au Comité.

8. Questions diverses :

- Le Président informe de l'absence excusée de M. Nasri qui avait posé la question suivante :

Les arbitres n'ont pas accès au PV de la discipline et n'ont donc pas de retour sur les sanctions appliquées aux joueurs dont ils ont mis des cartons rouges.

Ne serait-il pas envisageable de le leur envoyer ?

Après discussion autour des obligations évoquées par la CNIL

La solution pour l'arbitre reste celle de se rapprocher de son club afin de lire le PV par Footclubs.

- Question de J. Issartel : prendre une décision commune quant au port du voile et du casque. J.Issartel explique qu'une dérive est évidente depuis le début de saison, un règlement de la fédération interdit le port du voile sur les terrains de foot. C'est l'arbitre qui doit faire appliquer ce règlement, tous ne le font pas.

Le Comité rappelle la règle :

Les arbitres mais également tous les officiels du district désignés où non désignés doivent demander l'application du règlement.

Rappel de la circulaire de la FFF

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME **QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014) Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Le casque quant à lui est autorisé sous couvert d'une indication médicale attestée par un médecin (certificat médical).

Il n'y a plus de questions,

Le Président clôt le Comité de Direction
Fin de séance 21h30

Hervé GIROUD-GARAMPON
Président du District

Elisabeth BELOT
Secrétaire de séance